

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le **Jeudi 27 Octobre 2011**, sous la présidence, de **Monsieur Yvon BERNARD, Maire.**

1 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

En "lever de rideau" de la réunion de l'assemblée municipale, **Mademoiselle Maud SANTERRE**, Directrice de l'A.L.S.H. a été présentée aux conseillers municipaux.

Depuis le 1^{er} Octobre dernier, date de sa prise de fonction, elle a engagé, en partenariat avec Gérard LE NEVE (D.G.S.), Roland GUIHARD (Ingénieur Territorial) et la commission "Enfance-Jeunesse et Scolaire", toute une série d'investigations portant sur la mise en place de ce nouveau service, qui sera opérationnel à partir du mercredi 4 Janvier 2012.

A ce propos, plusieurs points ont été abordés à savoir :

- ◆ la planification des travaux d'aménagement et d'adaptation des locaux (livraison du bien au plus tard le 15 Décembre 2011)
- ◆ le programme d'acquisition du mobilier et du matériel
- ◆ l'organisation "Ressources Humaines" :
 - ✗ création de deux postes à temps non complet d'adjoint d'animation (≈ 22h/35^{ème} annualisées)
 - ✗ ouverture du restaurant scolaire (≈ 300 h dans l'année civile)
 - ✗ création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet pour l'A.L.S.H. et reprise d'heures de ménage libérées par les cantinières au groupe scolaire (soit ≈ 536 h dans l'année civile).
- ◆ la tarification
- ◆ les modalités de fonctionnement (jours et horaires d'ouverture)
- ◆ le public accueilli
- ◆ le projet éducatif et pédagogique

Les prochaines échéances ont été ciblées de la manière suivante :

- ◆ Jeudi 3 Novembre à 20h en mairie, 2^{ème} réunion de la "commission Enfance-Jeunesse et Scolaire" consacrée à la tarification et au projet éducatif
- ◆ avant le 14 Novembre, saisine du Comité Technique Paritaire Départemental pour la création des postes d'Adjoint d'Animation et d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe
- ◆ Mardi 22 Novembre à 20h en mairie, réunion d'information avec les parents (présentation du projet, retrait du dossier d'inscription...)

- ♦ conseil municipal du 24 Novembre, création de la régie de recettes et fixation des tarifs
- ♦ Samedi 26 Novembre (9h – 12h) et Mercredi 30 Novembre (14h – 19h), en mairie, permanences pour les inscriptions
- ♦ conseil municipal du 15 Décembre, création des postes d'Adjoint d'Animation et Technique

Affaire à suivre...

Après cet exposé, fort apprécié par les élus municipaux, la session ordinaire a débuté vers 20h20.

3 – Approbation du compte rendu de la séance du 29 Septembre 2011

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 – Secrétaire de Séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, **Monsieur Sylvain JARLEGAN.**

4 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Equipement

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2011, une dotation de 32 100 € T.T.C. avait été inscrite pour un programme général d'acquisition de divers équipements élucidés et classifiés de la manière suivante :

- × mobilier "accueil"
- × mobilier, matériel "bureau et direction"
- × mobilier, matériel "accueil du personnel"
- × matériel "salle de sieste et d'hygiène"
- × mobilier, matériel "coin calme"
- × mobilier, matériel "activités manuelles"
- × matériel "activités sportives"
- × matériel "jeux extérieurs"
- × matériel de "nettoyage"
- × matériel de "stockage"

Récemment, une consultation sur devis de quatorze sociétés a été lancée pour la fourniture de ces différents équipements.

A l'issue de cette consultation et après avoir pris connaissances de l'analyse et de l'examen détaillés des offres, le conseil municipal **décide unanimement** de retenir les propositions de prix suivantes, ainsi réparties sur onze postes catégoriels, à savoir :

<u>Mobilier Accueil</u>			
<i>Mobilier</i>	MADEC	754,38 €	
<i>Rangement pour doudous</i>	CAMIF	275,56 €	1 029,94 €
<u>Matériel et mobilier Bureau Direction</u>			
<i>Mobilier</i>	MADEC	1 570,39 €	
<i>Informatique</i>	ATELIER INFORMATIQUE	1 255,35 €	
<i>Imprimante</i>	CAMIF	643,23 €	
<i>Téléphone</i>	BOULANGER	84,99 €	3 553,96 €
<u>Matériel et mobilier Accueil du personnel</u>			
<i>Mobilier</i>	CAMIF	461,84 €	
<i>Electroménager</i>	BOULANGER	639,29 €	
<i>Equiperment cuisine</i>	HENRI JULIEN	433,43 €	1 534,56 €
<u>Matériel et Mobilier Salle de sieste</u>			
<i>Couchettes et matriel hygiène</i>	WESCO	1 266,17 €	1 266,17 €
<u>Matériel et mobilier Coin calme</u>			
<i>Tapis et canapés</i>	WESCO	1 014,56 €	1 014,56 €
<u>Matériel et mobilier Activités</u>			
<i>Bureau et chaise informatique</i>	MADEC	192,47 €	
<i>Tables, chaises</i>	CAMIF	1 709,17 €	
<i>Mobilier</i>	WESCO	990,92 €	
<i>HIFI et Appareil photo</i>	BOULANGER	358,89 €	3 251,45 €
<u>Matériel Jeux</u>			
<i>Jeux d'imitation et de société</i>	WESCO	1 556,31 €	1 566,31 €
<u>Matériel Activités Sportives</u>			
<i>Matériel</i>	CAMIF	240,99 €	
<i>Matériel</i>	WESCO	560,21 €	801,20 €
<u>Matériel Jeux extérieur</u>			
<i>Vélos et trottinettes</i>	WESCO	1 857,24 €	1 857,24 €
<u>Matériel Nettoyage</u>			
	MADEC	870,76 €	870,76 €
<u>Matériel Stockage</u>			
	CAMIF	730,31 €	730,31 €
		↘ TOTAL	⇒ 17 466,46 €

5 - Aménagement urbain de l'épicentre du bourg

Afin de faciliter au mieux l'accès aux commerces, le conseil municipal **décide unaniment** de mettre en place aux entrées stratégiques du bourg, quatre panneaux d'information et de signalisation.

La commande de ces supports informatifs a été passée auprès de la **Société REGARD PUBLICITE de Muzillac pour un coût de 478,40 € T.T.C.**

N.B **Concernant l'aménagement des travaux :**

Les travaux de canalisation du réseau eaux pluviales ont déjà pratiquement couvert le secteur allant de l'ancienne mairie à la maison du patrimoine.

Parallèlement à ce cheminement, l'opération relative au réseau éclairage public a également bien avancé.

A propos du pavage sur chaussée de circulation, l'entreprise attend de la mairie une réponse pour le 4 Novembre au plus tard pour le choix du calepinage soit "brouillé" soit en "queue de paon". A ce propos, une consultation "pour avis" a été lancée en interne auprès de la commission du patrimoine, du C.P.R.B. et du bureau municipal.

Affaire à suivre....

6 - Dénomination de rues et numérotation des gros villages

Sur proposition d'une commission "AD HOC" animée par les adjoints **Madame Fernande MICHELOT et Monsieur Lucien DOUAUD**, l'assemblée délibérante, après un vote à main levée, **se prononce favorablement**, à l'unanimité des suffrages exprimés, concernant l'opération de dénomination de rues et de numérotation des maisons des gros villages de la commune, à savoir :

- ▲ Bodrefaux
- ▲ Bodrevaïs
- ▲ Bourgerel
- ▲ Brulis
- ▲ Kervy – Pont-Pily – Rohel
- ▲ La Ville Taillouse
- ▲ Murin
- ▲ Rangornan
- ▲ Trébigan

"Les villageois propriétaires" seront bientôt invités à venir retirer en mairie, leur plaque de numéro de maison, qu'ils devront apposer à l'entrée de leur propriété.

La mairie, quant à elle, se chargera d'informer les différents services publics et privés de cette identification (la poste, les pompiers, les services fiscaux et cadastraux, ...) et les services techniques municipaux se chargeront de la mise en place des panneaux de rue.

- N.B** ☞ ♦ L'inventaire détaillé (liste des rues et plans de situation) de cette opération d'identification est visible en mairie.
- ♦ C'est la **société LACROIX de VANNES** qui a été retenue, après mise en concurrence effective, pour la fourniture des plaques, des numéros et des supports et ce pour un coût de **8 365,49 € T.T.C.** (la prévision budgétaire était de 10 000 € T.T.C.).

7 - Projet de parc éolien : Convention d'occupation du domaine public communal

Le 7 Janvier 2011, le préfet du Morbihan avait émis un avis favorable concernant la création d'une Zone de Développement Eolien (Z.D.E.) sur le secteur des Landes de Cambocaire situé au nord de la commune.

Dans ce périmètre, le porteur du projet, la société "Energie Eolienne France" (E.E.F.) prévoit l'installation de cinq aérogénérateurs.

A ce titre, la société précitée sollicite auprès de la collectivité territoriale noyalaise, une autorisation d'occupation potentielle du domaine communal qui pourrait être consentie par servitude de tréfonds avec un régime d'indemnisation en faveur de la commune versé par "E.E.F." sous la forme :

- d'une redevance forfaitaire de 2 000 € par machine installée
- d'une redevance annuelle de 800 € pour traversée du câble souterrain, actualisée tous les ans selon l'évolution de l'index du coût de la construction
- d'une dotation financière de 50 000 € répartie sur quatre années à partir de la mise en service et ce au titre de mesures compensatoires (réhabilitation ou création de chemins de randonnées ou autres actions d'ordre environnemental à définir...).

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal **autorise** par 13 voix pour et 3 abstentions, Monsieur le Maire à signer l'acte conventionnel d'occupation du territoire communal avec la société "Energie Eolienne France S.A.S."

N.B ☞ **Mme Yvette THEBAUD et Mr Daniel PASCO, étant personnellement concernés par ce projet, ont quitté la salle de délibération et n'ont donc pas participé aux débats et au vote.**

- ♦ **Monsieur Jean-Marc LE BRAS** souhaite vivement que soit intégré dans la convention d'occupation du domaine public communal, la mention suivante :
"cet acte conventionnel sera rendu exécutoire sous réserve d'une évaluation du préjudice réel que subiront les riverains concernés".

Monsieur le Maire soumettra cette requête au porteur du projet.

8 – Contribution au financement d'une scolarité non proposée localement

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que dans le cadre d'une scolarité non proposée localement, la collectivité territoriale a l'obligation de participer financièrement aux frais scolaires pour des enfants résidents à NOYAL-MUZILLAC et qui suivent à l'extérieur de la commune, un enseignement spécialisé.

A ce titre, le conseil municipal **émet unanimement un avis favorable** concernant la prise en charge contributive pour un élève scolarisé à l'école publique Marie Curie à Redon, dans une classe d'insertion spécialisée.

N.B ☞ Le montant de la contribution financière s'élève à 440,95 € pour l'année scolaire.

9 – Refacturation des frais scolaires entre communes

Au cours de l'exercice 2010, une analyse a été menée au niveau communautaire, concernant l'élaboration des bases conventionnelles relatives aux remboursements des frais de scolarité entre collectivités territoriales.

Eu égard à cette démarche investigatrice et dans le but d'harmoniser les pratiques des dites collectivités, une mise en commun des modes de calcul des dépenses scolaires pratiqués dans chaque commune concernée, a été finalisée au printemps 2011.

Au vu de cette implication fédératrice, le conseil municipal **fixe**, à l'unanimité des suffrages exprimés, le coût de refacturation à la collectivité des frais scolaires et périscolaires pour l'année 2010/2011, de la manière suivante :

- ♦ **frais de scolarité** ⇒ * 311,76 € par élève de l'école élémentaire
* 832,48 € par élève de l'école maternelle
- ♦ **restaurant scolaire** ⇒ * 3,09 € par repas

N.B ☞ Globalement en terme de participation financière, nous devrions dépenser environ **10 483 €** pour un remboursement de **16 469 €** soit un solde positif de **5 986 €**

10 – Personnel communal

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal **s'est prononcé favorablement**, à l'unanimité des suffrages exprimés, sur deux bordereaux ainsi résumés :

A – Modification de la durée hebdomadaire pour un agent

Les besoins évolutifs du service scolaire notamment au niveau de l'école maternelle communale nous obligent à recadrer l'organisation du dit service.

Cela se traduit par une augmentation de la durée hebdomadaire annualisée de travail de 9h28' pour un adjoint technique et ce à partir de 1^{er} Novembre 2011.

B – Compte Epargne Temps

Après avis favorable du comité technique paritaire départemental, l'assemblée municipale **décide** d'instituer à partir du 1^{er} Janvier 2012, le compte épargne-temps.

Ce dispositif introduit depuis peu dans la fonction publique territoriale permet aux agents titulaires et non titulaires, employés de manière continue depuis plus d'un an, de capitaliser des jours de congés pris sur le report de jours de R.T.T. et de congés annuels sans que le nombre de ces derniers consommés dans l'année, puisse être inférieur à vingt.

Il faut aussi noter que le nombre de jours épargnés, ne peut dépasser soixante.

11 – Rapport annuel "2010" sur l'eau : S.I.A.E.P. de la Région de Questembert

Ce rapport est présenté par **Monsieur Jean-Marc LE BRAS** qui met en évidence les paramètres suivants :

- la ressource et la production (3 sources différentes)
- l'ancienneté du réseau (18 % de perte dans la nature)
- les analyses de l'agence régionale de la santé :
 - taux d'aluminium
 - présence de résidus organiques

- très peu de pesticide sauf l'atrazine
- radioactivité naturelle
- eau, finalement très propre
- le prix de l'eau (jugé élevé)
- l'état de la dette (jugé préoccupant pour un tel syndicat)

Après cet exposé, le conseil municipal **approuve unanimement** ces documents tels qu'ils ont été présentés et **déclare** que ces derniers n'appellent aucune observation particulière de sa part.

12 - Service Départemental d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (S.A.T.E.S.E.)

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide** la reconduction de l'adhésion de la collectivité noyalaise pour les années "2012, 2013 et 2014", au "Service départemental d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux", qui prévoit à destination des maîtres d'ouvrages publics trois types de prestations, à savoir :

- **l'appui à la mise en place** des équipements d'autosurveillance et la validation de l'autosurveillance sur toutes les stations d'épuration (équipements et données).
- **l'expertise technique et le conseil** pour l'exploitation des stations d'épuration de moins de 10 000 équivalents-habitants.
- **la collecte des données** pour la mise à jour des données de l'observatoire départemental de l'assainissement.

N.B ☞ La contribution forfaitaire annuelle de la commune passera de 300 € à 450 €. Cette augmentation se justifie par la prise en compte de la nouvelle station d'épuration (2 500 équivalents habitants) par rapport à l'ancien système lagunaire (1 200 équivalents habitants).

13 - Surtaxe "Assainissement Collectif" applicable pour l'année 2012

- * **Après exposé** de Monsieur le Maire ;
- * **Considérant** les divers éléments évolutifs et prospectifs du service assainissement collectif (notamment au niveau du réseau) ;
- * **Considérant** les divers paramètres du contrat d'affermage modifié par avenant le 28 Octobre 2010 en fonction notamment du compte prévisionnel d'exploitation 2011 de la nouvelle station d'épuration ;
- * **Considérant** le décompte général définitif de la construction de la nouvelle station d'épuration établi au printemps 2011 ;

↳ L'assemblée délibérante **décide unanimement de diminuer de 10 %** la surtaxe d'assainissement par rapport à l'exercice 2011.

Par conséquent, à partir du **1^{er} Janvier 2012**, elle sera ramenée à 2,39 € T.T.C. le m³ à **2,15 € T.T.C.** soit une diminution de 0,24 € T.T.C. le m³.

A cet effet, Monsieur le Maire a été mandaté pour notifier cette décision pour application, à la compagnie fermière, c'est-à-dire "Véolia-Eau – Région Ouest".

N.B ☞ Pour un foyer consommant environ 70 m³ à l'année, la diminution de la surtaxe (5 % en 2011 et 10 % en 2012) génèrera sur la facture une baisse cumulée sur les deux exercices d'à peu près 26 € T.T.C..

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

☒ Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud Est du Morbihan (SYSEM)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le rapport "2010" du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Sud-Est du Morbihan.

Au cours de cet exposé, plusieurs points ont été soulignés notamment en ce qui concerne :

- ✱ les évènements marquants de l'année "2010" en terme d'activité du syndicat intercommunal
- ✱ les indicateurs techniques comme :
 - le tri des produits de collecte sélective
 - l'évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles
 - les ratios de collecte et de recyclage des O.M.
 - les ressources syndicales

N.B ☞ Les documents présentés ont été approuvés par les élus municipaux présents.

☒ Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

A compter du 1^{er} Mars 2012, la Taxe d'Aménagement (T.A.) va se substituer à la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.).

L'objectif affiché de cette réforme de la fiscalité de l'urbanisme est de réduire d'ici le 31 Décembre 2014 d'une façon substantielle le nombre de taxes (huit actuellement).

Une simulation sur quatre cas a été présentée aux élus municipaux afin de mieux se rendre compte des effets comptables de cette réforme fiscale.

Lors du prochain conseil municipal prévu le 24 Novembre, l'assemblée devra impérativement se prononcer sur :

- ◆ l'instauration de cette taxe d'aménagement
- ◆ la fixation de son taux
- ◆ le choix des exonérations facultatives (totales ou partielles)

Affaire à suivre...

☒ Restaurant scolaire : Bilan financier 2010/2011

↳ Les chiffres clés présentés par **Madame Fernande MICHELOT** :

✓ nombre de repas servis	: 26 340 (+ 842 par rapport à l'année précédente)
✓ nombre de jours	: 141
✓ nombre de repas journaliers (moyenne)	: 187
✓ déficit de fonctionnement annuel	: 28 089 € (20 878 € pour 2009/2010)
✓ coût de revient d'un repas	: 4,06 €
✓ prix du repas par élèves	: 3,00 €
✓ participation communale par repas	: 1,06 € (26,11%)

↳ **Conclusion** : le déficit de fonctionnement progresse de 7 211 € par rapport à l'année 2009/2010.

Ceci s'explique par une augmentation des charges du personnel et des fluides, notamment de l'électricité (2 455 €) mais qui devrait bénéficier d'un avoir d'environ 817 € pour une double facturation.

☒ Aménagement foncier – Enquête publique

Cette consultation se déroule jusqu'au 15 Novembre 2011 inclus, dans les locaux de l'école communale désaffectée de Benguë.

Monsieur Roger BROHAN, adjoint suivant cette opération foncière, explique que jusqu'à maintenant cinq à six requêtes par jour sont enregistrées sur les deux registres relatifs au parcellaire et aux travaux connexes.

Monsieur le Maire précise qu'il reste pas mal de dossiers qui ne sont pas encore réglés comme la cession de certains délaissés communaux isolés en zone agricole (réunion prévue à ce sujet le 3 Novembre) et l'enregistrement dans le domaine communal de la voirie et des espaces verts des lotissements du Pont Noyal et de Rohel.

Affaire à suivre...

☒ Projet de réhabilitation du bâtiment anciennement A.D.M.R.

Eu égard à la confirmation par "Bretagne Sud Habitat" des bases contributives imposées à la collectivité et qui sont pour le moins tout à fait inacceptables, Monsieur le Maire informe les élus qu'il a pris contact avec d'autres organismes partenariaux comme "**ESPACIL et ATLANTIQUE HABITATIONS**" pour étudier un nouveau projet.

Affaire à suivre...

☒ Projet de lotissement privé

Monsieur le Maire informe ses collègues que le projet de lotissement privé dans le secteur du Bois Gestin a l'air de se décanter.

Lors d'un récent entretien téléphonique, le promoteur "NEGOCIM" lui a indiqué que des compromis de vente avaient été signés et qu'il envisageait une opération immobilière d'environ 30 à 35 lots.

La commune de Noyal-Muzillac est concernée directement par ce projet étant donné qu'elle est propriétaire d'une parcelle de 2 950 m² qui pourrait être intégrée dans le périmètre de ce programme immobilier qui devra faire l'objet, quoiqu'il arrive, d'un schéma précis d'organisation validé par la municipalité.

Affaire à suivre...

☒ Marché hebdomadaire dominical

Après l'aménagement de l'épicentre du bourg (fin des travaux prévue en Juin 2012), Monsieur Jean-Claude THOMAS lance l'idée pour vitaliser cet espace urbain, d'organiser autour de l'église un marché hebdomadaire dominical.

A ce titre, une commission spécifique "AD HOC" va se pencher sur ce dossier et sollicitera également les conseils de l'animatrice du développement économique de la communauté de communes "Arc Sud Bretagne".

N.B ☞ Monsieur Jean-Claude THOMAS pilotera cette commission et sera assisté de Daniel PASCO, Patrick BEILLON, Jean-Marc LE BRAS et bien évidemment les commerçants locaux seront aussi sollicités.

☒ Éléments informatifs divers

→ **Monsieur Lucien DOUAUD** donne un compte rendu succinct du rapport d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal du bassin versant du Trévelo (le dossier complet est consultable en mairie).

Il indique également que des travaux d'enrobage seront exécutés sous la tutelle communautaire les 8 et 9 Novembre prochains sur la route de Brulis.

→ **Madame Fernande MICHELOT** fait un point sur le programme culturel de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, destiné au jeune public durant l'année scolaire et intitulé "Spectacles entre Cours et Jardins".

→ **Madame Thérèse SEVESTRE** fait le bilan du "Repas de l'Amitié" offert par le Centre Communal d'Action Sociale, le Jeudi 20 Octobre dernier qui a réuni, dans une ambiance chaleureuse, quelques 182 convives sur 342 invitations lancées.

→ **Monsieur Dany CAMERLO** s'interroge sur les emprunts à risque qu'aurait pu contractualiser la collectivité auprès de "DEXIA-CLF".

En réponse, Monsieur le Maire précise que la commune a contracté auprès de cet organisme bancaire trois prêts à "taux variable simple plafonné" (CAPE) et encadré (Tunnel) et qui ne représentent aucun risque en terme de toxicité, comme c'est le cas pour des emprunts alimentés en "Franc Suisse".

A ce sujet, la préfecture a exercé un contrôle drastique tout récemment, auprès de toutes les mairies du Morbihan.

D'autre part et pour confirmer l'état de non-risque affirmé précédemment, Monsieur le Maire indique que la dernière trimestrialité pour l'un des trois prêts précités, réglée en Octobre 2011, reposait sur un taux d'intérêt de **2,57 %**.

☒ **DATES à RETENIR**

- **Jeudi 3 Novembre à 20h** : Réunion de la commission "Enface-Jeunesse et Scolaire" portant sur la mise en place de l'A.L.S.H. (tarification et orientation éducative).
- **Mercredi 9 Novembre à 20h** : Réunion publique concernant la redevance incitative pour le traitement des déchets ménagers, salle communale de LE GUERNO.
- **Vendredi 11 Novembre à 10h30** : Cérémonie du Souvenir.
- **Lundi 14 Novembre à 9h30** : Programme de réaménagement et d'extension de la mairie : examen du "dossier PRO" par le groupe de pilotage.
- **Jeudi 17 Novembre à 18h30** : Commission des Finances (tarifs 2012 et B.S. 2011).
- **Samedi 19 Novembre à 10h30** : Accueil des nouveaux arrivants et palmarès du concours de maisons fleuries à la Mairie.
- **Mardi 22 Novembre à 20h** : Réunion "infos-parents" en mairie sur l'A.L.S.H.
- **Mercredi 23 Novembre à 18h30** : Mise en place du bulletin municipal du second semestre 2011 par la commission spécifique.
- **Samedi 26 Novembre (de 9h à 12h)** : Permanences en mairie pour inscriptions A.L.S.H.
Mercredi 30 Novembre (de 13h30 à 17h)
- **Jeudi 24 Novembre à 20h** : Date probable du prochain conseil municipal.
- **Mercredi 29 Novembre à 20h30** : Réunion pour le calendrier des fêtes.
- **Date non arrêtée** : Réunion de la commission "Voirie et travaux rurbains", pour la définition :
 - du programme voirie "2012"
 - du programme des travaux de renouvellement sur bâtiments communaux
 - du programme pluri-annuel de réhabilitation du parc "éclairage public"
- **Date non arrêtée** : Réunion "Commission Restaurant Scolaire"

La séance est levée à 23h05

Rédacteur : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC
Le 2 Novembre 2011

Le Maire,
Y. BERNARD